

---

**Séance du mardi 10 février 2026**

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 12	Le dix février deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée le 06 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.
<b><u>Présents</u></b> : 11	<b><u>Sont présents</u></b> : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND
<b><u>Votants</u></b> : 11	<b><u>Représentés</u></b> : <b><u>Absents</u></b> : Kris HEYNDRICKX <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Christine HAMOT

---

Le Quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Christine HAMOT est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

1. Approbation du Compte financier unique et affectation des résultats 2025.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et passe la présidence de séance à M. Jean-Marie MARTIN, adjoint au maire, délégué aux finances avant de se retirer. Lecture est faite du projet de délibération.

**Délibérations du conseil** :

1. **Approbation du compte financier unique et affectation des résultats 2025 (N° DE 007 2026)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou Excédent en euros	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou Excédent en euros	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou Excédent en euros
Résultats reportés	0	339 253,47	68 707,86	0	68 707,86	339 253,47
Opérations de l'exercice	674 276,56	755 900,63	228 499,19	291 835,84	902 775,75	1 047 736,47
<b>TOTAUX</b>	<b>674 276,56</b>	<b>1 095 154,10</b>	<b>297 207,05</b>	<b>291 835,84</b>	<b>971 483,61</b>	<b>1 386 989,94</b>
Résultat de clôture		420 877,54	5 371,21			415 506,33
<b>Restes à réaliser</b>					83 679,20	
<b>Besoin/excédent de financement Total</b>						331 827,13
<b>Pour mémoire : virement à la section d'investissement</b>						278 154,00

Le conseil municipal réuni et présidé par M. Jean-Marie MARTIN décide,

- d'approuver le Compte financier unique 2025 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et
- d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

<b>89 050,41€</b>	<b>au compte 1068 (recettes d'investissement)</b>
<b>331 827,13€</b>	<b>au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)</b>
<b>5 371,21€</b>	<b>au compte 001 (déficit d'investissement reporté)</b>

La délibération est adoptée

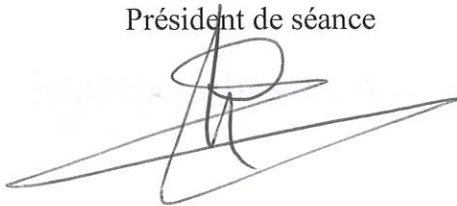
A l'issue du vote, M. le Maire réintègre l'assemblée et explique que conformément à la volonté du conseil municipal, le budget 2026 sera voté avant les élections municipales du 15 mars 2026. Cependant, les informations nécessaires au vote des taxes ne seront peut-être pas reçues à cette date. Dans ce cas, il conviendra de délibérer sur la possibilité de conserver les taux de l'année précédente.

M. Villaron précise qu'il ne s'agit que de taux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations N° DE\_007\_2026.

Antoine ARENA  
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Christine HAMOT  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring the name 'Hamot' in a cursive script with a long horizontal stroke underneath.